

Etats-Unis : un coup porté à l'industrie pétrolière

terres polluées par l'extraction pétrolière à Plaquemines (Louisiane).

Partage international n° [442](#) - Juin 2025

par Pauline Welch

Les Etats-Unis sont le plus grand producteur de pétrole et de gaz au monde mais le président Trump envisage néanmoins d'augmenter la production afin de réduire les prix pour les consommateurs américains. Pour ce faire, malgré l'instabilité du secteur et ses effets préjudiciables sur notre santé et notre bien-être, il travaille au démantèlement d'autant de protections environnementales qu'il le peut. Il pourrait ainsi faire croître la contribution déjà gigantesque des Etats-Unis aux émissions de gaz à effet de serre.

Toutefois, une riposte prometteuse est en train de prendre forme grâce au résultat d'un procès marquant contre une société pétrolière. En avril 2025, la société pétrolière Chevron a été condamnée à payer plus de 740 millions de dollars de dédommagements à la Paroisse de Plaquemines (Louisiane) pour remise en état de terres, 161 millions pour leur contamination et 8,6 millions pour l'abandon d'équipements. Ce procès est le premier à aboutir parmi les 21 procès intentés en 2013 par Plaquemines contre des géants du pétrole tels que Chevron, ConocoPhillips, Exxon Mobil et d'autres, pour n'avoir pas respecté une loi de protection des ressources côtières. Selon cette loi, les sites utilisés par les sociétés pétrolières doivent être « *nettoyés, revégétalisés, désintoxiqués et remis autant que possible dans leur état d'origine* » à l'issue des opérations de forage.



Photo : [Louisiana GOHSEP/ lahgosep](#), CC BY-SA 2.0, via flickr
Un groupe reçoit des instructions pour remettre en état des

Ceci n'ayant pas été fait, les paroisses côtières de Louisiane ont perdu au cours du siècle qui vient de s'écouler plus de 5 000 km² de terres selon la Commission géologique des Etats-Unis, qui a identifié les infrastructures pétrolières et gazières comme en étant une cause significative. De son côté, l'Autorité de protection et de restauration des côtes prévient que 7 800 km² de zones humides supplémentaires pourraient être perdues dans les cinquante prochaines années et que des inondations catastrophiques pourraient se produire si rien n'était fait.

La gravité de cette perte de terres est attribuée aux milliers de kilomètres de canaux de transport qui ont été creusés, rendant les zones humides vulnérables aux phénomènes météorologiques extrêmes et à la montée du niveau de la mer. Une autre cause est la contamination due au stockage non sécurisé des eaux usées ou à leur déversement direct dans les zones marécageuses.

En tant qu'avocat principal représentant les plaignants, John Carmouche a déclaré : « *Si nos efforts continuent à être couronnés de succès, ces paroisses, ainsi que la Louisiane, auront envoyé un message clair : l'avenir de la Louisiane doit se bâtir autour d'un nouvel équilibre entre notre industrie de l'énergie et nos besoins environnementaux.* » Ceci ne semble pas être en phase avec le slogan de campagne « *Drill, baby, drill!*¹ » de Donald Trump.

Mais, comme les voies navigables et le littoral de la Louisiane comptent beaucoup pour l'économie des Etats-Unis et que 41 procès sont en cours, ce jugement pourrait se révéler décisif, pas seulement pour la Louisiane mais aussi pour le reste des Etats-Unis.

[Sources : The Associated Press ; *The Guardian* ; CPRA]

Et une victoire pour les énergies propres

Alors que le jury civil condamnait Chevron pour les dommages environnementaux causés, il a été annoncé qu'au mois de mars, les énergies propres avaient produit plus de la moitié (50,8 %) de

l'électricité aux Etats-Unis. C'est le premier mois connu où cela se produit, suite à une tendance à la baisse pour le charbon et le gaz et une remontée de l'éolien et du solaire qui produisent en moyenne 24,4 % du bouquet énergétique.

Il y a dix ans, les combustibles fossiles fournissaient encore 65 % de l'électricité aux Etats-Unis, la contribution de l'éolien et du solaire était juste de 5,7 % et le solaire ne comptait que pour 1 %. Depuis lors, la part de l'éolien et du solaire a plus que quadruplée. Avec une production en forte croissance et générant 9,2 % de l'électricité en mars 2025, le solaire représente plus de la moitié des nouvelles capacités de génération électrique installée aux Etats-Unis en 2025, plus d'un tiers des nouveaux panneaux solaires étant installés au Texas.

Nicolas Fulghum, analyste au sein du groupe de

réflexion Ember, a déclaré : « *Ceci est un premier signe que les Etats-Unis sont en train d'atteindre un tournant où les énergies propres prennent l'ascendant sur les énergies fossiles et où l'importance du charbon et du gaz commence inévitablement à s'estomper.* »

[Source : elektrec]

1. « Fore, bébé, fore ! »

Etats-Unis **Auteur** : Pauline Welch, collaboratrice de Share International basée au Royaume-Uni. En tant qu'auteure, elle s'intéresse principalement aux tendances environnementales et politiques.

Thématiques : [environnement](#)

Rubrique : [De nos correspondants](#) ()